



A quelle durée de preavis puis je avoir avec promesse d'embauche

Par **Iods**, le **16/02/2008** à **10:34**

bonjour

Je suis en passe de démissionner de mon emploi que j'occupe depuis octobre 1995 (13 ans d'ancienneté).

Je suis salarié d'une petite entreprise sous les conventions (entreprise jusqu'à 10 salariés).

Je dois recevoir une promesse d'embauche de mon futur employeur.

Donc ma question est la suivante: A quel préavis ai-je droit.

Je vous remercie pour vos futures réponses.

laurent